

**GROUP SFIT**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 6.283.926 euros  
Siège social : 80/84 route de la libération  
77340 PONTAULT COMBAULT  
793 834 888 RCS de MELUN  
(La « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 5 AOUT 2021**

---

L'an deux mille vingt et un  
Le 5 août à 9h00  
Au siège de la Société

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation du Président. Chaque associé a été convoqué par lettre adressée par envoi électronique ou par courrier simple.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établie une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

**Monsieur Stéphan Français représentant 199 937 actions**

**Monsieur Matias Emmanuel, représentant 15 actions à vote par correspondance**  
**Monsieur Patrick Wasse représentant 19 actions à vote par correspondance**  
**Monsieur Michel Larour, représentant 23 actions à vote par correspondance**  
**Monsieur Philippe Vercruysse, représentant 25 actions à vote par correspondance.**

**Monsieur Stéphan FRANÇAIS** préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société **FISCHBACH GIRAULT ET ASSOCIES**, Co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La société **DELOITTE & ASSOCIES**, Co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La société **GRANT THORNTON** régulièrement convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 019 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate donc que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- Les formulaires de vote électronique,
- La copie de la lettre électronique de convocation adressée aux Co-Commissaires aux comptes,
- Le rapport du Président,
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée,

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### A TITRE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION

*(Nomination de GRANT THORNTON en tant que commissaire aux comptes titulaire)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

**Constate** la démission de la société DELOITTE & ASSOCIES, société de Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur RADIGUE, domicilié professionnellement au 185 C, Avenue Charles de Gaulle, 92200 - NEUILLY-SUR-SEINE, de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société à compter du **5 AOUT 2021**.

**Désigne**, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 I du Code de commerce, son remplacement par la société GRANT THORNTON, représentée par Monsieur BOUBY,

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.297.184 euros, ayant son siège social situé au 29, rue du Pont, 92200 - NEUILLY-SUR-SEINE, société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) depuis 1970 sous le numéro 66005839, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 632 013 843,

En tant que CO-commissaire aux comptes titulaire, à compter du 5 AOUT 2021, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 200 019 voix.**

SF

## DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution n°1, l'assemblée générale donne pouvoir au cabinet GRANT THORNTON, représentée par Monsieur BOUBY, aux fins de reprendre les travaux réalisés par le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, représenté par Monsieur RADIGUE, et finaliser la mission de co-commissaire aux comptes de la Société au titre des comptes clos au 31 décembre 2020.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 200 019 voix.***

## TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

**donne** tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie des présentes, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales

## CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

---

**Monsieur Stephan FRANÇAIS**

